

# 131 PROPOSITIONS POUR QUOI FAIRE ?



Pour mener sa campagne électorale, Georges Marchais a présenté un « plan de lutte » rassemblant 131 propositions. Nous l'avons lu. En particulier à la lumière du programme d'action de notre parti. Voici quelques unes des réflexions que cette lecture nous a inspirées.

Une ambiguïté fondamentale parcourt l'énoncé de ces 131 propositions. S'agit-il réellement d'un plan de lutte, de réformes et de revendications pour lesquelles les travailleurs sont appelés à lutter, quels que soient les hommes au pouvoir ? Ou bien s'agit-il d'un programme de gouvernement ? L'ambiguïté est constamment présente.

Examinons la première hypothèse. Dans cette optique, il y a un certain nombre de revendications que nous partageons ; citons à titre d'exemple, l'abaissement de l'âge de la retraite, de la durée du travail etc... Mais que signifie alors, appeler les travailleurs à agir pour « développer la France », pour « une puissante industrie moderne », pour « développer toutes les branches industrielles », pour « donner à la France, la maîtrise des nouvelles technologies et des nouvelles branches industrielles » ?

Cela conduit à faire abstraction de la classe qui contrôle l'économie, au profit de laquelle se réalise le développement économique ; au bout du compte, cela conduit les travailleurs à considérer qu'ils ont des intérêts communs avec les capitalistes français face aux capitalistes étrangers.

Or, on sait bien que les capitalistes réalisent toujours le renforcement de leur économie sur le dos des travailleurs. On nous dit, par exemple, « Créer et produire robots et automatismes, en avançant dans la voie de l'automatisation ». Or, cela, qui est effectivement nécessaire au renforcement de l'industrie française, se traduit par des licenciements. Les travailleurs ne sauraient lutter en faveur de ce qui est utilisé contre eux. S'il s'agit d'un plan de lutte, il se situe dans une optique qui ne permet pas aux travailleurs de faire avancer réellement leurs intérêts car elle fait disparaître l'opposition des intérêts de classe entre travailleurs et capitalistes. De tels objectifs pourraient être valables si les travailleurs détenaient le pouvoir, si le développement économique se faisait en fonction de leurs besoins. En somme s'il s'agissait d'une société socialiste. La lutte pour « développer toutes les branches industrielles » prendrait alors un sens réellement conforme aux intérêts des travailleurs.

Deuxième hypothèse : il s'agit d'un programme de gouvernement. Là, Georges Marchais nous dit : voilà ce que je ferai une fois au gouvernement. Une chose saute alors aux yeux : ce ne sera pas le pouvoir des travailleurs ; nous serons toujours en système capitaliste. La recherche du profit continuera à être le moteur de l'économie, car les travailleurs et le peuple n'auront pas entre les mains

le pouvoir leur permettant de définir un plan fondé sur la satisfaction de leurs besoins ; par ailleurs, le secteur capitaliste privé demeurera important. On nous dit : « faire participer à l'élaboration du plan les travailleurs, la population, à tous les niveaux, dans les entreprises et les institutions publiques ».

L'intention est louable, mais comment la réalisation serait-elle possible alors même que les travailleurs n'auront pas les pouvoirs leur permettant de contrôler l'économie ? L'Etat, avec ses institutions, ses hommes, son fonctionnement, au service des capitalistes depuis des décennies, demeurera en place. Tout ce qu'on dit, c'est : « Démocratiser l'Etat », « Décentraliser l'Etat », « Débureaucratiser l'Etat ».

## sur l'appareil d'état

Soyons clairs, pour que les travailleurs exercent le pouvoir, il est indispensable qu'ils aient un Etat à eux, qu'ils aient les moyens de diriger la vie du pays, à tous les échelons. Quelles sont donc les mesures proposées pour étendre les pouvoirs des travailleurs ? Au point 57, on nous parle de « participation aux décisions », manière de reconnaître que ce ne seront pas les travailleurs qui auront le pouvoir ; quant aux modalités de cette « participation », elles sont on ne peut plus floues, et se résument en des formules générales. Au point 54, sous le titre « Donner des pouvoirs sans précédent aux délégués du personnel, aux comités d'entreprise, aux comités d'hygiène et sécurité », on nous dit : « Le comité d'entreprise doit avoir en permanence des moyens d'information, d'élaboration, de contrôle, égaux à ceux du patron. » Là encore, il n'y a pas remise en cause du pouvoir patronal mais une certaine limitation... positive d'ailleurs, puisque le comité d'entreprise « doit disposer du pouvoir de s'opposer à toute restructuration conduisant à des suppressions d'emplois. » Positive, mais qui risque de rester lettre morte, car comment, avec quel appareil d'Etat, les travailleurs pourront-ils s'opposer au patron si celui-ci veut malgré tout recourir à ces restructurations ? Pourront-ils compter sur les juges et les flics qui aujourd'hui les chassent des usines qu'ils occupent contre les licenciements ?

Pour ce qui est des entreprises nationalisées, on nous dit : « Les représentants des travailleurs doivent être majoritaires au conseil d'administration ». Mais selon quelles modalités seront nommés ces « représentants des travailleurs »,

quel contrôle les travailleurs auront-ils sur eux ? Silence.

On nous dira peut-être d'accord ce n'est pas le pouvoir des travailleurs, mais c'est un programme de gouvernement qui crée les conditions permettant, progressivement, la prise en mains du pouvoir par les travailleurs. Nous ne croyons pas au réalisme d'une telle démarche réformiste. Des institutions, un Etat, des lois existent, des hommes sont en place qui, à chaque instant, sont utilisés pour servir la bourgeoisie ; ils ne resteront pas inactifs.

Et si, à un moment donné, ses intérêts venaient à être réellement mis en cause, la bourgeoisie n'hésiterait pas devant le recours à la violence. Une telle démarche réformiste lie les mains des travailleurs, les rend prisonniers de l'appareil d'Etat capitaliste. Mais de plus, il n'y a aucune mesure concrète qui traduise la volonté politique de mettre en cause le pouvoir de la bourgeoisie, de créer les conditions permettant la prise en mains du pouvoir par les travailleurs. Par exemple, on n'annonce aucune mesure d'épuration un peu sérieuse contre ceux qui, dans l'appareil d'Etat ont dirigé la mise en œuvre de la politique capitaliste. On n'envisage même pas la dissolution de ces corps spécialisés dans la répression anti-ouvrière que sont les CRS et la gendarmerie mobile. La constitution de la 5ème République est maintenue. Il n'y a aucune structure nouvelle constitutionnelle, dans les entreprises et les quartiers, qui puisse permettre aux travailleurs de disposer de réels pouvoirs de décisions etc...

Ainsi, les 131 propositions de Georges Marchais ne sont ni un plan qui permette aux travailleurs de mener une lutte effective contre les capitalistes pour leurs revendications, ni un programme qui soit celui du pouvoir des travailleurs ou qui permette d'en créer les conditions.

## Des silences

Sur de nombreuses questions, qui, pourtant, nous semblent essentielles, le plan de Georges Marchais reste silencieux.

Nous avons déjà relevé l'absence d'engagement à dissoudre les organismes de répression anti-ouvrière que sont les CRS et la gendarmerie mobile ; il n'est fait non plus aucune mention de la Cour de sûreté de l'Etat, ni de la Légion étrangère. A aucun moment il n'est question des prisonniers politiques anti-capitalistes et il n'y a aucun engagement à proclamer une amnistie à leur égard. Il s'agit là, au minimum, d'une grave sous-

estimation. A l'égard des travailleurs immigrés, on ne relève aucun engagement à réaliser l'égalité de leurs droits politiques avec ceux des travailleurs français. Il ne peut s'agir d'un simple oubli puisque, par ailleurs, il est bel et bien question des travailleurs immigrés.

Au point 106, on nous dit : « La France doit privilégier l'essor de ses relations avec les pays en voie de développement. » et au point 107, « la France doit jouer un rôle de pionnier dans l'action pour instaurer un nouvel ordre mondial ». Mais, nulle part, on ne nous dit comment on rompra avec la politique impérialiste actuelle. Par exemple, on ne nous dit pas quelle politique sera menée à l'égard des entreprises françaises installées dans des pays du Tiers Monde pour y exploiter la main d'œuvre et les ressources. N'est-ce pas reconnaître ainsi que l'on continuera sur la lancée, sans rien remettre en cause de ce qui existe aujourd'hui ? Les entreprises appartenant à des groupes nationalisés, situées dans des pays du Tiers Monde, continueront-elles leurs activités, ou bien seront-elles remises aux pays où elles se trouvent ? Silence.

Au point 103, on nous dit : « La France doit agir pour faire respecter les principes de non-ingérence et de sécurité pour les Etats », mais il n'est nullement question de la violation de ces principes par l'URSS. La Tchécoslovaquie, l'Afghanistan, l'Erythrée, le Cambodge n'existent pas.

## Des objectifs à refuser

Sur certains points, les propositions faites vont, à notre avis, franchement contre l'intérêt des travailleurs. D'abord, en ce qui concerne l'immigration.

Au point 5, dans le chapitre « Le plein emploi », on nous dit : « Stopper l'immigration officielle et clandestine... » on établit ainsi un lien entre la résorption du chômage et l'immigration, lien qui est à la base de bien des campagnes anti-immigrés : « ils viennent nous prendre notre pain ! » Or, ces dernières années, tandis que le nombre d'immigrés diminuait, le nombre de chômeurs augmentait. Le lien établi est donc faux. Comment pratiquement, se traduira la mise en œuvre d'une telle politique ? Par le recours aux contrôles policiers, aux expulsions, aux refoulements aux frontières, c'est-à-dire par une politique semblable à celle mise en œuvre actuellement par le pouvoir. Cela signifiera, concrètement, la chasse aux immigrés. Est-ce pour cela, qu'à aucun mo-

ment dans les 131 propositions, il n'est question d'abroger les lois et décrets anti-immigrés ?

Au point 36, on nous dit : « Répartir équitablement les immigrés dans toutes les communes ». Vitry a montré ce que signifiait la mise en œuvre de cette politique. Reprenons, ici, les deux hypothèses au sujet du plan de lutte. S'il s'agit d'un programme de revendications pour lesquelles on appelle les travailleurs à lutter, il est clair qu'il sème profondément la division dans les rangs des travailleurs. Et qu'il exclut les immigrés. Les voyez vous lutter pour l'arrêt de l'immigration ? S'il s'agit d'un programme de gouvernement, on sait de quoi sont capables les CRS, auxquels on ne touche pas, dans la lutte pour l'arrêt de l'immigration. Au passage, soulignons que, pour nous, le pouvoir de la classe ouvrière est celui des travailleurs français et immigrés.

Au point 37, on nous dit : « Garantir la sécurité des habitants » ; « former et équiper la police pour sa mission de sécurité ; créer des commissariats mieux aménagés, pour protéger les habitants des banlieues ouvrières ; mettre en place dans les quartiers et les cités, des gardiens et gardiennes de la paix, connus des gens, liés à la vie locale, et chargés exclusivement de la prévention des délits et de la sécurité. » Ceci va dans le sens d'un renforcement du rôle et des moyens policiers au nom de la lutte pour la « sécurité » ; or, à de nombreuses reprises, on a pu voir que c'est la police elle-même qui créait l'insécurité, notamment envers les jeunes et les immigrés ; on a pu voir, notamment, qu'elle couvrait fréquemment les actes racistes plutôt qu'elle les combattait.

Enfin, au point 110, on nous dit : « La France doit développer considérablement ses relations économiques et scientifiques avec les pays socialistes ; lever les obstacles qui les ont entravés jusqu'à présent. Engager avec ces pays une coopération d'une qualité nouvelle, des projets communs de mise en valeur des ressources naturelles ». On ne saurait refuser cela en ce qui concerne les pays effectivement socialistes mais on sait bien que pour Georges Marchais, cela concerne avant tout l'URSS. Une telle proposition devient alors tout à fait contraire aux intérêts des travailleurs français. Au lieu de combattre la politique impérialiste de l'URSS, de la contraindre à se retirer des territoires qu'elle a envahis, elle lui apporte au contraire un appui ; au lieu de contribuer à l'indépendance nationale et à la défense de la paix, elle les compromettrait gravement.

Pierre BURNAND